

STAGES MULTISPORTS ORGANISES PAR
LA DIRECTION SPORTS - ANIMATION - JEUNESSE
ESCRIME

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de développer la découverte d'activités sportives, dont l'escrime,

DECIDE

Article 1 :

Une convention est signée avec le Comité départemental d'escrime de l'Oise, n° de SIRET 4477507040044, domicilié à Compiègne (60200), 101 rue Saint-Joseph – Appt 481, représenté par son Président Monsieur Pascal LEBOUVIER afin de permettre la découverte et l'initiation à la pratique de l'escrime pour les jeunes.

Article 2 :

Le Comité départemental d'escrime de l'Oise organisera 2 séances de 2h, le 29 février 2024, de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30, dans le gymnase Saint-Exupéry à Chaumont-en-Vexin, pour 16 enfants maximum et deux encadrants.

Article 3 :

Le coût forfaitaire de la prestation est de 240 € (TVA non applicable, art 293B du CGI).

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 12 février 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

14 FEV. 2024



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240212-DEC2024-10-DE
Date de télétransmission : 14/02/2024
Date de réception préfecture : 14/02/2024